

# Soumission de propositions

## Critères de sélection

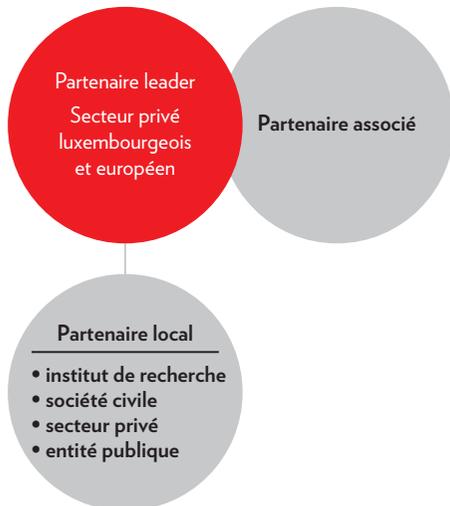
Le soutien octroyé par la facilité BPF doit contribuer à la réalisation des ODD<sup>1</sup> à travers la réduction de la pauvreté, la croissance verte et inclusive, la création d'emplois ou le transfert de technologie.

Les paramètres suivants rentrent également en ligne de compte pour la sélection des projets :

- le caractère innovant du projet ;
- la viabilité économique du projet à travers la présentation d'un plan d'affaires ;
- le partenariat avec le partenaire local notamment l'intérêt commun formel entre les partenaires et la responsabilité mutuelle ;
- les résultats attendus et les indicateurs associés ;
- l'additionalité du cofinancement par la facilité BPF ;
- la neutralité (ne pas créer de distorsions du marché) ;
- l'effet de démonstration et la répliquabilité ;
- le respect des normes sociales, environnementales et fiscales ;
- un engagement formel en faveur des droits de l'Homme.

<sup>1</sup> [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable)

## Partenariats



Information | Site web • [bpf.lu](http://bpf.lu)  
Questions • [contact@bpf.lu](mailto:contact@bpf.lu)



**BUSINESS PARTNERSHIP FACILITY**



© LuxDev

## Mot du Ministre

Les 17 Objectifs de développement durable ont été conçus avec le but ultime de mettre fin à l'extrême pauvreté, de lutter contre les inégalités et l'injustice et de protéger notre planète. Pour avancer vers ces objectifs ambitieux, nous avons besoin de partenariats innovants, impliquant une multitude d'acteurs et allant au-delà de l'aide publique au développement. Dans le cadre de la stratégie générale « En route vers 2030 » de la Coopération luxembourgeoise, il importe de renforcer les synergies avec les activités du secteur privé, en vue de garantir une meilleure cohérence des actions du Luxembourg, ainsi qu'un impact positif accru dans les pays moins développés.

La Business Partnership Facility (BPF) rentre dans cette logique. Le but de la BPF est de faire bénéficier les pays en voie de développement des investissements, des transferts de technologie et de l'expertise des entreprises, pour ainsi contribuer à la création d'emplois et au renforcement des capacités. De leur côté, les entreprises peuvent découvrir de nouveaux marchés, nouer de nouveaux partenariats et développer des synergies avec des acteurs locaux.

Au fil des dernières années, la BPF a connu pas mal de succès et un bon nombre de projets prometteurs ont été cofinancés.

Mon souhait est de poursuivre, voire de renforcer nos échanges et notre coopération dans ce domaine, en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en étroite collaboration avec une multitude d'acteurs, dont le secteur privé. La BPF représente un des premiers pas envers cette vision.

J'encourage donc les entreprises à tenter l'aventure, et je me réjouis déjà aujourd'hui de voir surgir des partenariats intéressants au cours des mois et des années.



**Franz Fayot**

Ministre de la Coopération  
et de l'Action humanitaire

© SIP / Yves Kortum

## Qu'est-ce que la BPF?

La BPF est une facilité de financement visant à encourager le secteur privé luxembourgeois et européen à s'associer avec des partenaires dans les pays en développement pour mettre en place des projets commerciaux durables.

La facilité est destinée à cofinancer des initiatives du secteur privé qui contribuent au développement et à la création d'emplois dans les pays en développement et/ou au transfert de technologies.

Le cofinancement sous forme de don peut atteindre jusqu'à 50% du budget total d'un projet et ne doit pas dépasser le seuil de 200 000 EUR.



© Organic Village

## Comment ça marche?

La facilité BPF existe depuis 2016. Chaque année, un comité composé du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de l'Économie, de LuxDev et de la Chambre de commerce retient, à travers un processus en deux temps, des projets commerciaux contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

LuxDev, l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement, est mandatée pour la gestion de la facilité notamment en organisant l'appel à candidatures.

Le formulaire de candidature ainsi que toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site internet de la BPF : [bpf.lu](http://bpf.lu)



© LuxMobility

## Quels secteurs sont éligibles?

- CleanTech, éco-innovation et économie circulaire ;
- Espace ;
- Fintech ;
- HealthTech ;
- Mobilité et logistique ;
- Technologies de l'information et de la communication (TIC).

## Quels pays?

La facilité cible tous les pays en développement éligibles à l'aide publique au développement, tels que définis par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)\*.

\*[www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/daclist.htm](http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/daclist.htm)